

## DELIBERATION CA083-2023

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**  
**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;**  
**Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;**  
**Vu l'arrêté n° 2022-120 du 3 juillet 2022 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET ;**  
**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 26 septembre 2023 ;**

**Objet de la délibération : Création du nouveau parcours BUT carrières sociales « animation sociale et socio-culturel » - IUT**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 28 septembre 2023, le quorum physique étant atteint, arrête :**

La création du nouveau parcours BUT carrières sociales « animation sociale et socio-culturel » de l'IUT est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,*  
*Le directeur général des services*  
**Didier BOUQUET**  
Signé le 3 octobre 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 3 octobre 2023**

## Argumentaire du département Carrières Sociales pour l'ouverture du parcours Animation Sociale et Socioculturelle (ASSC)

Ci-dessous l'argumentaire du département Carrières Sociales de l'IUT Angers-Cholet pour l'ouverture du parcours Animation Sociale et Socioculturelle (ASSC) pour la rentrée 2024-2025. Il s'agit de supprimer l'un des deux groupes du parcours Assistance Sociale (AS) au profit d'un groupe en ASSC. Le département compterait donc deux parcours différents parmi les cinq proposés en Carrières Sociales.

### I- Difficultés de recrutement et du parcours AS en général

#### 1- Recrutement

A l'image de l'ensemble des départements Carrières Sociales en France et en particulier ceux ayant des parcours s'inscrivant en travail social (Assistance sociale et Education Spécialisée) nous avons des difficultés de recrutement. L'ensemble des départements CS ont fourni à l'ACD leurs statistiques sur les candidatures sur Parcoursup (ces données sont disponibles si besoin) et tous enregistrent une baisse des vœux parfois très significative.

Il en est de même dans les écoles privées de service social (IRTS) partout en France ce qui démontre une généralisation des difficultés du secteur social en général. Il semble en effet que les métiers du social soient beaucoup moins attractifs à l'image d'autres corps de métiers (éducation, santé) qu'il y a quelques années pour des raisons de salaires, de reconnaissance ou de conditions de travail. L'ensemble du secteur est en difficulté notamment sur les parcours spécifiques du travail social. Nous avons déjà suspendu notre option éducation spécialisée il y a quelques années dans notre département.

#### Données chiffrées

Ci-dessous pour Carrières Sociales à Cholet où l'on voit que nous avons eu 1268 vœux contre 1472 l'an passé, nombre qui était déjà en baisse par rapport aux années précédentes :

Etablissement d'inscription/d'affectation	Type de formation	Domaine	Mention/Spécialité	Code formation inscription/affectation	Libellé formation inscription/affectation	Total des vœux Année N	Rappel Année N-1	Filles	Garçons	Boursier certifié des lycées	Non boursier certifié des lycées
I.U.T. Angers-Cholet - Site de Cholet	BUT	BUT - Service	Carrières sociales Parcours assistance sociale	5869	I.U.T. Angers-Cholet - Site de Cholet - BUT - Carrières sociales Parcours assistance sociale	1268	1472	1167	101	222	1046

Cette baisse des candidatures pourrait ne pas avoir d'incidence sur le recrutement et le fait de remplir les 56 places proposées en BUT1 mais pour 2023-2024 nous n'avons que 45 étudiants en première année.

## Suivi des admissions

Rechercher :  Export Afficher/Masquer Reinitialiser

Etablissement d'affectation	Code formation affectation	Libellé formation affectation	Code groupe	Libellé groupe	Places	Nombre de Candidats À APPELER	Places préemptées CAES	Appel par bloc de candidats	Rang du dernier candidat appelé	Total candidats ACTUELLEMENT appelés	Dont candidats actuellement appelés CAES sur motifs non dérogatoires	Dont propositions d'admission acceptées définitivement
I.U.T. Angers-Cholet - Site de Cholet	5869	I.U.T. Angers-Cholet - Site de Cholet - BUT - Carrières sociales Parcours assistance sociale	7811	Autres candidats	35	35	-	41	493	28	0	28
			136108	Bacheliers technologiques toutes séries	21	21	1	41	366	18	0	18
			<b>Total</b>		<b>56 / 56</b>	<b>56</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>46</b>	<b>0</b>	<b>46</b>

## 2- Démissions

Au-delà des candidatures et du nombre d'étudiants inscrits qui baissent nous observons en cours d'année, notamment en BUT 1, un nombre important de démissions. 15 l'an passée entre le BUT 1 et le BUT 2, cette dernière promotion ne compte que 35 étudiants cette année.

## II- Choix du Parcours animation sociale et socioculturelle

Le projet est de supprimer un groupe AS sur les deux, donc de maintenir malgré tout ce parcours mais en proposant 28 places au lieu de 56, et d'ouvrir un groupe de 28 au parcours Animation qui est l'un des cinq parcours possibles en Carrières Sociales.

### 1- Des candidatures et des effectifs plus stables

Les retours faits à l'ACD (Assemblée des Chefs de Département) par l'ensemble des départements Carrières Sociales de France montrent que la baisse des candidatures est moindre globalement pour le parcours animation. Aussi le taux de démission entre BUT 1 et BUT 2 est inférieur aux autres parcours, le maintien dans la formation semble plus stable (par exemple Tours a enregistré 5 démissions sur trois groupes).

En proposant un seul groupe soit 28 places en ASSC nous pensons pouvoir assez aisément remplir et ne pas connaître les difficultés actuelles. Dans le même ordre d'idée avec un seul groupe en parcours AS nous aurons certainement beaucoup moins de difficultés à remplir et aussi peut-être moins de

démissions car celles-ci concernent souvent les étudiants ayant accepté d'entrer dans la formation en toute fin de procédure soit un peu par défaut.

## 2- Un contexte local favorable à cette ouverture

La mise en place du parcours animation sociale et socioculturelle nécessite d'être prêt à le proposer. Ce parcours comprend cinq unités d'enseignements qui sont autant de compétences quand le parcours assistance sociale n'en compte que quatre. Toutefois deux d'entre elles font partie d'un tronc commun et de ce point de vue l'équipe actuelle pourra sans difficulté en assurer les enseignements. Pour les trois UE spécifiques à ce parcours une partie des enseignements pourra aussi être assurée par les permanents du département mais surtout par des enseignants vacataires qu'il nous faut recruter.

La licence animation portée par l'Esthva sur le site de Cholet disparaîtra à la fin de cette année universitaire. Nous avons d'ailleurs été sollicité par l'Université et l'agglomération du choletais il y a quelques temps pour la reprendre, ce qui n'était pas possible au sein d'un IUT et de ses parcours spécifiques. Aujourd'hui sans « la reprendre » telle quelle, l'ouverture du BUT Animation sociale et socioculturelle correspondrait en partie à cet objectif de reprise et surtout de continuité d'une offre de formation dans le champ de l'animation.

La présence de nombreux enseignants vacataires compétents dans le domaine et engagés dans cette licence est une ressource capitale. Certains d'entre eux interviennent aussi dans notre département et sont très enthousiastes à l'idée de l'ouverture de ce parcours. Ils sont prêts à s'engager ainsi qu'ils l'ont signifié quand le projet a été évoqué en AG de département début juillet.

Le secteur est aussi en demande sur le territoire. Les possibilités d'emploi sont fortes et le projet satisfera nos partenaires des centres sociaux du choletais et des environs (dixit le directeur du centre social de Chemillé lors de ladite réunion).

Indépendamment de ce contexte local favorable en termes de recrutement d'enseignants vacataires et spécialistes du domaine, l'ensemble des permanents du département est motivé pour s'investir dans le projet. Un calendrier de réunions est prévu tout au long de l'année pour le monter collectivement.

Les élus de Cholet et de l'agglomération nous avaient sollicité sur la possibilité d'ouvrir ce parcours. Ils sont informés de notre projet.

## 3- Consultation des départements Carrières Sociales voisins

Par souci de transparence nous avons consulté lors des Journées Pédagogiques Nationales (JPN) Carrières Sociales de juin dernier à Périgueux nos collègues de Tours, de Rennes et de Bordeaux sur ce projet et qui proposent tous ce parcours. L'idée était plus de leur annoncer car on pouvait imaginer que cette ouverture puisse être considérée comme concurrentielle à l'échelle du grand ouest. La proposition a été parfaitement comprise. La présidente de l'ACD est également au courant et dans ce contexte nous n'imaginons pas que la CPN, qui d'ailleurs n'a qu'un avis consultatif, puisse s'y opposer.

### III- Un nouveau souffle pour le département

Enfin ce projet n'est pas issu que des contraintes et problématiques exposées ci-dessus. Ce parcours est différent de ceux en travail social, il permettra au département de se renouveler, aux enseignants d'évoluer dans leur pédagogie, d'avoir de nouveaux partenaires sur le territoire et aussi des profils d'étudiants plus diversifié et notamment un peu plus de garçons. Il faudra certainement envisager à terme de mettre en place l'alternance en BUT 3.

**Tableau récapitulatif**

Parcours actuel	Deux groupes BUT AS	Effectifs de 56 étudiants en BUT 1
Parcours envisagés	Un groupe parcours AS (28), un groupe parcours ASSC (28)	Effectifs de 56 étudiants en BUT 1
Calendrier envisagé	Ouverture du parcours ASSC pour la rentrée 2024-2025	
Contacts établis et accords de principe	Direction de l'IUT	
	Campus du choletais (Anne-Sophie Hocquet)	
	Elus de Cholet Agglomérations	
	Enseignants vacataires de la licence animation de Cholet	
	Présidente de l'ACD Carrières Sociales (Céline Alenda)	
	Membres de l'ACD Carrières sociales dont les chefs de département de Tours, Rennes et Bordeaux.	
	Professionnels du secteur sur le territoire (centre sociaux)	

## **Le Parcours ASSC : description, compétences et perspectives<sup>1</sup>**

**Le Bachelor universitaire de technologie (B.U.T.) Carrières sociales parcours Animation sociale et socioculturelle (ASSC)** couvre les secteurs d'activité en lien avec les domaines d'intervention suivants : l'animation socioculturelle et l'éducation non formelle, proches de la vie associative et des fédérations

de l'Éducation populaire (M.J.C., Centres Sociaux, etc.), l'action sociale (les dispositifs d'intégration et d'insertion dans des lieux spécifiques comme les maisons de retraite, les foyers logement, les centres pour handicapés, ...), l'action culturelle, la médiation, le développement local, le tourisme, les pratiques de loisir.

Le professionnel titulaire du B.U.T. CS parcours ASSC conçoit, coordonne et gère les projets d'animation d'un service, d'une entreprise, d'une structure, d'un secteur ou d'un territoire dans le secteur associatif, public, semi-public ou relevant des collectivités locales.

### **Les compétences dans le parcours ASSC**

Une compétence est un savoir-agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situation.

- **Concevoir** des interventions adaptées aux enjeux de la société
- **Construire** des dynamiques partenariales
- **Renforcer** les capacités d'action individuelles et collectives des publics
- **Mettre en œuvre** des démarches éducatives et des techniques d'animation dans une démarche de projet
- **Contribuer** au développement du champ professionnel de l'animation

### **Les situations professionnelles en ASSC**

Les situations professionnelles sont des contextes professionnels emblématiques incontournables montrant l'étendue de la compétence de l'étudiant dans sa spécialité.

### **CONCEPTION D'INTERVENTIONS ADAPTÉES AUX ENJEUX DE LA SOCIÉTÉ**

- Mise en œuvre d'une démarche de constat diagnostic,
- Production de données originales et/ou référencées,
- Participation à des démarches de recherche-action,
- Exploitation d'une veille professionnelle.

### **CONSTRUCTION DE DYNAMIQUES PARTENARIALES**

- Présentation de l'institution et de ses missions dans le cadre d'un projet partenarial
- Création d'espaces de partage des informations des expériences et des ressources.
- Mobilisation de réseaux d'acteurs et développement de communautés d'action,
- Contribution à l'articulation des actions mes avec les partenaires,
- Accompagnement des publics à l'accès aux droits et développement de solidarités.

### **RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'ACTION INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DU PUBLIC**

---

<sup>1</sup> Descriptif disponible sur les sites des départements ayant le parcours assc, ici celui du Havre : <https://www-iut.univ-lehavre.fr/category/cs/parcours-assc/?in=cs>

- (Co)-conception, (co)-mise en œuvre, (Co)-évaluation d'un projet d'animation à destination de publics variés (visibles/invisibles), basé sur l'identification des attentes et besoins des publics, en s'appuyant sur un diagnostic de projet.
- Coordination d'un projet collectif d'animation favorisant l'expression, la participation pour développer le pouvoir d'agir des publics.

### **MISE EN OEUVRE DES DEMARCHES EDUCATIVES ET DES TECHNIQUES D'ANIMATION DANS UNE DEMARCHE DE PROJET**

- Animation d'activités socio-éducatives, d'activités rd'animation de loisirs et de culture, d'animation sociale, de lien social et de vie locale dans les centres de loisirs, les EHPAD, les maisons de quartier, centres sociaux, seervices jeunes, habitat jeune et foyers logement, etc
- Projet d'animation et/ou de développement social et socioculturel

### **CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DU CHAMP PROFESSIONNEL DE L'ANIMATION**

- Élaboration de stratégies et d'outils de communication
- Élaboration de stratégies de développement professionnel

### **Secteurs d'activités et métiers**

Le titulaire d'un **B.U.T. CS parcours ASSC** exerce son activité dans toutes structures publiques ou privées relevant des champs de l'animation culturelle, socioculturelle, sportive et de loisir, du travail social, de l'aménagement du territoire et du développement local.

### **Les métiers accessibles au titulaire du B.U.T. CS parcours ASSC**

#### **Débutant :**

- Animateur coordonnateur / Animatrice coordonnatrice d'activités jeunesse;
- Animateur coordonnateur / Animatrice coordonnatrice référent-famille;
- Animateur coordonnateur / Animatrice coordonnatrice d'activités du troisième âge;
- Animateur-coordonnateur Animatrice coordonnatrice d'activités auprès des personnes en situation de handicap;
- Animateur / Animatrice de développement local;
- Médiateur social et culturel / Médiatrice sociale et culturelle;
- Médiateur culturel / Médiatrice culturelle;
- Médiateur interculturel / Médiatrice interculturelle;
- Médiateur familial/ Médiatrice familiale;
- Coordinateur social / Coordinatrice sociale de quartier;
- Coordinateur socioculturel / Coordinatrice socioculturelle;
- Coordinateur / Coordinatrice d'équipes de médiation;
- Coordinateur / Coordinatrice de projet éducatif territorial;
- Coordonnateur / Coordonnatrice de dispositif de développement local;
- Coordinateur / Coordinatrice de projets socioéducatifs;
- Responsable de service enfance-jeunesse;
- Responsable de vie sociale/hébergement EHPAD;
- Conseiller social / Conseillère sociale;
- Conseiller/Conseillère en Insertion Sociale et Professionnelle;
- Conseiller / Conseillère emploi, conseiller / conseillère emploi-formation;
- Chargé / Chargée de médiation interculturelle;
- Chargé / Chargée de mission (RMI, FSL,...);
- Chargé / Chargée d'accompagnement auprès de différents publics;

- Chargé / Chargée d'animation de projets éducatifs de quartier;
- Informateur social / Informatrice sociale;
- Médiateur familial / Médiatrice familiale;
- Accompagnateur social / Accompagnatrice sociale;
- Facilitateur / Facilitatrice de FabLab – LivingLab.

**Après 2 ou 3 ans d'expérience :**

- Directeur / Directrice de centre culturel;
- Directeur / Directrice de centre socioculturel;
- Directeur / Directrice de maison des jeunes et de la culture;
- Directeur / Directrice d'Accueil Collectif de Mineurs;
- Directeur / Directrice d'Accueil de loisirs;
- Directeur / Directrice de Centre social;
- Directeur / Directrice de régie de quartier;
- Responsable de foyer rural; Responsable de maison de quartier.



**Direction générale  
de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle**

**RENTREES UNIVERSITAIRES 2024 ET SUIVANTES  
DECLARATION D'OUVERTURE OU DE FERMETURE HORS VAGUE D'UN PARCOURS  
DANS UNE SPECIALITE DE LP BUT EXISTANTE**

**(à renvoyer pour le 30 septembre de l'année précédant celle visée par la déclaration aux référents  
accréditation du département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP)**

**Établissement : Université d'Angers**

**IUT de rattachement : IUT Angers-Cholet**

**Code UAI de l'IUT :**

**Adresse :** 4, boulevard Lavoisier  
BP42018  
49016 - ANGERS Cedex

**Spécialité de LP BUT concernée par la demande** (*intitulé de la formation*) : Parcours Animation Sociale et Socioculturelle (ASSC)

**Code formation sur Parcoursup de la LP BUT**  
25133202

**Année d'ouverture de la LP BUT :** 2007 ouverture du DUT Carrières Sociales sur le site de Cholet  
2021 Passage du DUT au BUT

**Parcours existant(s) :** 2 groupes BUT Assistance Sociale

**Demande d'ouverture du parcours** (*intitulé du parcours*) : Parcours Animation Sociale et Socioculturelle (ASSC)

**Demande de fermeture du parcours** (*intitulé du parcours et code de la formation sur parcoursup*) : Non (la suppression d'un groupe AS ne suppose pas la fermeture du parcours AS)

**Adresse du site d'implantation du parcours** (*si différent du site de la spécialité*) :

Institut Universitaire de Technologie  
BUT Carrières Sociales  
2 Bd Pierre Lecoq  
49302 CHOLET-CEDEX

**Nombre de groupes :** 1 (maintien d'un groupe du parcours AS sur les deux existants et remplacement de l'un deux au profit du parcours ASSC)

**Formation initiale ou en alternance :** Formation initiale (alternance en réflexion)

Ouverture d'un parcours

Fermeture d'un parcours

1 – IUT DE ...

- CONSEIL DE L'IUT (**avis et date**) :

2 – UNIVERSITE DE ...

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE ou INSTANCE EN TENANT LIEU (**avis et date**) :
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ (**avis et date**) :
- PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ (**date et signature**)